



CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

N° 0 0 0 1 4

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Objet : Signature de l'avenant de prorogation de la convention passée avec l'ANAH pour le financement de l'étude préalable au projet d'humanisation du centre d'hébergement Pauline Roland

Le Conseil,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R123-39 et suivants, L312-1, et suivants ;

Vu la convention passée avec l'ANAH le 3 août 2022 pour le financement de l'étude préalable au projet d'humanisation du centre d'hébergement Pauline Roland ;

Vu le projet d'avenant de prorogation de la dite convention ;

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relatif à la signature de l'avenant de prorogation de la convention passée avec l'ANAH pour le financement de l'étude préalable au projet d'humanisation du centre d'hébergement Pauline Roland ;

Délibère

La directrice Générale du CASVP est autorisée à signer, avec les services de l'Etat, l'avenant de prorogation de la convention passée avec l'ANAH pour le financement de l'étude préalable au projet d'humanisation du centre d'hébergement Pauline Roland.

 La Directrice Générale

Jeanne SEBAN

Le Directeur Adjoint des Solidarités


Jim BOSSARD

P/ La Présidente

Léa FILOCHE

Léa FILOCHE
Adjointe à la Maire de Paris
chargée des solidarités,
de l'hébergement d'urgence
et de la protection des réfugiés